REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021 Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

Commune - COMMUNE DE JOSSIGNY (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21770237200012

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES CHELLES

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: COMMUNE DE JOSSIGNY (3)

ANNEE 2021

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe,

Sommaire

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021 Affiché le

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
_	6
A1 - Vue d'ensemble - Sections	7
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	9
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	11
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	13
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	1.5
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	27
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
	30
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	31
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Build Object
C - Autres éléments d'informations	32
C1 - Etat du personnel	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	-
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	34
D2 - Arrêté et signatures	35

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BP - 2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

ompranta y moins une commune de 3 500 habitants et plus

e érigés en établissement public ou budget annexe. Le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements com (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unit autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021

reça en prefectare le 20

Affiché le

RP

Code INSEE 77237 COMMUNE DE JOSSIGNY COMMUNE DE JOSSIGNY

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

L INICODALATIONIC CENEDALES	1 1 1
I – INFORMATIONS GENERALES	<u> </u>
	ا ما
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	1 A 1
INFORMATIONS OF A POPULOGICAL PROPERTY OF A POPULOGICA PROPERTY OF A POPULOGICA PROPERTY OF A POPULOGICA PROPERTY OF A POP	

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	689
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :	10
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire	

Potentiel fiscal	et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du	
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate	
0	0	0	0	

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct, et remb, dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	ļ	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		_
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BA

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGE **VUE D'ENSEMBLE**

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 082 100,00	691 498,17
H	+	+	+
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 390 601,83
S	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 082 100,00	1 082 100,00
_		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	290 700,00	349 502,93
_ _	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
0	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)
R T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	58 802,93	0,00
ت		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	349 502,93	349 502,93
'		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 431 602,93	1 431 602,93

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux anténeurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽³⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	405 700,00	0,00	377 700,00	377 700,00	377 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	379 000,00	0,00	358 000,00	358 000,00	358 000,00
014	Atténuations de produits	9 140,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	52 600,00	0,00	56 400,00	56 400,00	56 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	846 440,00	0,00	812 100,00	812 100,00	812 100,00
66	Charges financières	2 820,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	850 760,00	0,00	816 400,00	816 400,00	816 400,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	167 516,50		265 700,00	265 700,00	265 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	167 516,50		265 700,00	265 700,00	265 700,00
********	TOTAL	1 018 276,50	0,00	1 082 100,00	1 082 100,00	1 082 100,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 082 100,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	28 000,00	00,0	21 051,17	21 051,17	21 051,17
73	Impôts et taxes	485 282,00	0,00	505 620,00	505 620,00	505 620,00
74	Dotations et participations	156 856,00	0,00	152 027,00	152 027,00	152 027,00
75	Autres produits de gestion courante	20 010,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
	Total des recettes de gestion courante	690 148,00	0,00	691 198,17	691 198,17	691 198,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	690 448,00	0,00	691 498,17	691 498,17	691 498,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	690 448,00	0,00	691 498,17	691 498,17	691 498,17

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	390 601,83
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 082 100,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)

265 700,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BP - 2021

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération Rt 021 + Rt 040 DI 040.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

+

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	172 299,50	0,00	270 600,00	270 600,00	270 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	176 299,50	0,00	275 600,00	275 600,00	275 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 470,00	0,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	14 470,00	0,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00
45	Total des opé, pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	les dépenses réelles d'investissement	190 769,50	00,0	290 700,00	290 700,00	290 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	190 769,50	0,00	290 700,00	290 700,00	290 700,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	58 802,93
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	349 502,93

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporetles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	23 253,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	97 695,32	0,00	58 802,93	58 802,93	58 802,93
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	00,00	00,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	120 948,32	0,00	83 802,93	83 802,93	83 802,93
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	les recettes réelles d'investissement	120 948,32	0,00	83 802,93	83 802,93	83 802,93
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	167 516,50		265 700,00	265 700,00	265 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total c	des recettes d'ordre d'investissement	167 516,50		265 700,00	265 700,00	265 700,00

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BR Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)			le VOTE (3) -217702372-2021	TOTAL 0410-BP2021-BF ^{te})
	TOTAL	288 464,82		349	502,93	349 502,93	349 502,93
					+		
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)				J ANTICIPE (2)	0,00		
	<u> </u>						=
		TOTAL DE	S RECETTES D'	INVESTIS	SEMEN	IT CUMULEES	349 502,93

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	265 700,00

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (totissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seuf le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGE BALANCE GENERALE DU BUDGET

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	377 700,00		377 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	358 000,00		358 000,00
014	Atténuations de produits	20 000,00		20 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	56 400,00		56 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions	2 300,00 2 000,00 0,00	0,00 0,00 0,00	2 300,00 2 000,00 0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		265 700,00	265 700,00
Dé	épenses de fonctionnement – Total	816 400,00	265 700,00	1 082 100,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 082 100,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	15 100,00	0,00	15 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	00,0		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	270 600,00	0,00	270 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	290 700,00	0,00	290 700,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	58 802,93
	_
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	349 502,93

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BE Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGE BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	21 051,17		21 051,17
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	505 620,00		505 620,00
74	Dotations et participations	152 027,00		152 027,00
75	Autres produits de gestion courante	12 500,00	0,00	12 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	300,00	0,00	300,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
I	Recettes de fonctionnement – Total	691 498,17	0,00	691 498,17

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	390 601,83
	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 082 100,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00 0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 28	Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		265 700,00	265 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	25 000,00	265 700,00	290 700,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	58 802,93
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	349 502,93

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BP - 2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié,
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée,
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BF Eñvoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap /	Lîbellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art (1)		405 700,00	377 700,00	377 700,00
011	Charges à caractère général	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6042 60611	Achats prestat° services (hors terrains) Eau et assainissement	1 400,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	16 000,00	16 000,00	16 000,00
60613	Chauffage urbain	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60621	Combustibles	8 000,00	8 000,00	00,000 8
60622	Carburants	1 000,00	1 300,00	1 300,00
60623	Alimentation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	9 000,00	9 000,00	9 000,00
60633	Fournitures de voirie	500,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	600,00	600,00 10 000,00	600,00 10 000,00
6064	Fournitures administratives	900,000	1 000,00	1 000,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6067	Fournitures scolaires Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Contrats de prestations de services	6 500,00	7 000,00	7 000,00
611	Crédit-bail mobilier	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6122 6135	Locations mobilières	6 000,00	6 000,00	6 000,00
61521	Entretien terrains	25 000,00	25 000,00	25 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 000,000	00,000 8	00,000
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 000,000	3 000,00	3 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	300,00	300,00	300,00
6156	Maintenance	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6161	Multirisques	8 000,00	8 300,00	8 300,00 500,00
6168	Autres primes d'assurance	500,00	500,00 1 000,00	1 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00 1 000,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 500,00	6 000,00	6 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs Honoraires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226 6228	Divers	1 000,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6237	Publications	2 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	400,00	400,00 3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	3 000,00	22 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	19 000,00	22 300,00 100 000,00	100 000,00
6288	Autres services extérieurs	150 000,00 1 000,00	4 000,00	4 000,00
63512	Taxes foncières	379 000,00	358 000,00	358 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	3 000,00	3 000,00
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	250 000,00	250 000,00	250 000,00
6411	Personnel titulaire Personnel non titulaire	20 000,00	0,00	0,00
6413	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6451 6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 000,00	8 000,00	8 000,000
014	Atténuations de produits	9 140,00	20 000,00	20 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	9 140,00	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	52 600,00	56 400,00	56 400,00
6531	Indemnités	34 000,00	35 000,00	35 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 200,00	4 000,00	4 000,00
65541	Contrib fonds compens, ch. territoriales	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	200,00	200,00	200,00
657362	Subv. fonct, CCAS	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65888	Autres	200,00	200,00	200,00

		Reçu en préfecture le 20/04/2021		
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les sitions ID : 077-217702372-202	Vote (4) 10410-BP2021-BF
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	846 440,00	812 100,00	812 100,00
66	Charges financières (b)	2 820,00	2 300,00	2 300,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 820,00	2 300,00	2 300,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	850 760,00	816 400,00	816 400,00
023	Virement à la section d'investissement	167 516,50	265 700,00	265 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	167 516,50	265 700,00	265 700,00
				0.00

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BP Envoyé en préfecture le 20/04/2021

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 082 100,00

0,00

167 516,50

1 018 276,50

265 700,00

1 082 100,00

265 700,00

1 082 100,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5			
Montant des ICNE de l'exercice	0,00		
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00		
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.

043

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif,
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

Opérat° ordre intérieur de la section (10)

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

(= Total des opérations réelles et d'ordre)

- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - B

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETL

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	28 000,00	21 051,17	21 051,17
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	27 000,00	20 051,17	20 051,17
73	Impôts et taxes	485 282,00	505 620,00	505 620,00
73111	Impôts directs locaux	274 119,00	372 940,00	372 940,00
73211	Attribution de compensation	107 680,00	107 680,00	107 680,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	2 000,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	76 483,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	156 856,00	152 027,00	152 027,00
7411	Dotation forfaitaire	16 000,00	14 000,00	14 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	8 600,00	8 600,00	8 600,00
74748	Participat ^o Autres communes	122 256,00	128 027,00	128 027,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	10 000,00	1 400,00	1 400,00
75	Autres produits de gestion courante	20 010,00	12 500,00	12 500,00
752	Revenus des immeubles	20 000,00	12 000,00	12 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	500,00	500,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	690 148,00	691 198,17	691 198,17
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	300,00	300,00	300,00
7788	Produits exceptionnels divers	300,00	300,00	300,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	690 448,00	691 498,17	691 498,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
043		0,00	0,00	0,00
-	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	690 448,00	691 498,17	691 498,17

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	390 601,83
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 082 100,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement,
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié,
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BF Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Envoyé en préfecture le 20/04/202 Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	4 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	172 299,50	270 600,00	270 600,00
2115	Terrains bâtis	0,00	150 000,00	150 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21311	Hôtel de ville	10 000,00	6 000,00	6 000,00
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	26 299,50	20 000,00	20 000,00
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	10 000,00	10 000,00
2151	Réseaux de voirie	5 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	15 000,00	26 600,00	26 600,00
2158	Autres installat ^e , matériel et outillage	6 000,00	5 000,00	5 000,00 5 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	5 000,00 3 000,00	3 000,00
2184	Mobilier	5 000,00 30 000,00	30 000,00	30 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1	0.00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00		
	Total des dépenses d'équipement	176 299,50	275 600,00	275 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 470,00	15 100,00	15 100,00
1641	Emprunts en euros	14 470,00	15 100,00	15 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	14 470,00	15 100,00	15 100,00
Tota	il des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	190 769,50	290 700,00	290 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
040	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	190 769,50	290 700,00	290 700,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	58 802,93
L THE	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	349 502,93

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, 1-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTE ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	120 948,32	83 802,93	83 802,93
10222	FCTVA	23 253,00	25 000,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	97 695,32	58 802,93	58 802,93
138	Autres subvent ^o invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	120 948,32	83 802,93	83 802,93
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
***************************************	TOTAL RECETTES REELLES	120 948,32	83 802,93	83 802,93
021	Virement de la sect° de fonctionnement	167 516,50	265 700,00	265 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	167 516,50	265 700,00	265 700,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	167 516,50	265 700,00	265 700,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	288 464,82	349 502,93	349 502,93

RESTES A REALISER N-1 (10)	0.00
RESTES A REALISER N-1 (10)	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	349 502,93

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BF	Eñvoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021	
III – VOTE DU BUDGET	Affiché le	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN	ID: 077-217702372-2021041	0-BP2021-BF

Cet état ne contient pas d'information.

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BP - 2021

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE IV - ANNEXES

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		•						
			i c				1	Taux initial	itial		Pério.		Possibilité	Caté.	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérèt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux	Devise	dicité des rembour- sements (5)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0										
164 Emprunts auprès des					196 000,00										
etablissements mancrets (1044) 1641 Emprunts en euros (total)					196 000,00										
72170304302	CREDIT AGRICOLE	23/10/2009	2009-10-31	05/01/2010	196 000,00	Ŀ		3,870	3,870 E	EURO	۲	X Autres	z	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					00'0										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					00'0										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					00'0									Affiché le ID : 077-217	Reçu en pré
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									702372	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					00,0									-20210410	
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0)-BP202	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									1-BF	
1681 Autres emprunts (total)					00'0										

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

				٠	Emprunts et	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	ne du contrat							
								Taux initial	iai		177		Possibilité	, te
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de fîle	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	reno- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé	gorie d'em- prunt (8)
					Weenver									
1682 Bons à moyen terme négociables					00'0									
(total)														
1687 Autres dettes (total)					00 °0									
Total général					196 000,00									

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BP - 2021

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(d) Indiquer la periodicte des remodusaments . A surface. In the constant of the X pour autres à préciser. (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

IV – ANNEXES	2
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

						mornats e	Emprints at dettes an 01/01/N	Emorants of defles an 04/01/N	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				I
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			1
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de cou contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'Intérêt (15)	intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
163 Emprunts obligataires (Total)		00,0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00	,
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		00'0		63 771,66					15 033,99	2 251,53	00'0	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		63 771,66					15 033,99	2 251,53	00'0	00'0	
72170304302	Z	00'0	A-1	63 771,66	4,00	ίι,		3,870	15 033,99	2 251,53	0.00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					00'0	0,00	00'0	00'0	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0	-
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00.00	00'0	ID:	Reç
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	077-217	oyé en p u en pré hé le
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	0.00	00'0	ි '7023	fectu
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	0,00	8 37 2 -2	ıre le
1681 Autres emprunts (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	ි 0210	20/0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	ි)410-BP	4/2021
1687 Autres dettes (total)		00,0		00'0					0,00	00'0	00'0	ු 2021	
Total général		0,00		63 771,66	IF-II				15 033,99	2 251,53	0,00	-BF	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BP - 2021

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F': fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

//	>	REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	
N ANNEYES		ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION D	

	% par type de taux selon le capital restant dû		00'0		0,00		00'0		00'0		00'0		0,00	6 1	ché le 077-2
	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)		0,00		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0	elles.
	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	0,00	de couverture éventu
	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)														ss opėrations
S A1)	Taux maximal après couver- ture èventu- elle (8)						_								le prêt et apre
EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	Coût de sortie (7)		0,00		00'0		0,00		00,0		00'0		00,0	0,00	se de vie du contrat c
RE DE 1	Taux maximal (6)														ır toute la duré
STRUCTU	Taux minimal (5)														ělevé à courir su
TS PAR	Dates des périodes boniflées														tu risque le plus
IPRUN	Durée du contrat														en fonction c
DES EN	Type d'indices (4)														ne conduite)
A2.3 – REPARTITION DES	Capital restant dù au D1/01/N (3)		00'0		00'0		0,00		0,00		0,00		00'0	0,00	n de la charte de bon
A2,3 – REI	Nominal (2)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	0,00	selon la classification
	Organisme prêteur ou chef de file														e de structure de taux (de A à F
	Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL	1) Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'Indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices ha

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021

077-217702372-20210410-BP2021-BF

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prèt sur toute la durée du contrat. euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 04/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021

2372-20210410-BP2021-BF

l	ß	
	T DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	
I	Ŏ	
İ	ž	;
l	Щ	
l	Щ	į
l		i
l	Ó	
	Ē	į
	2	i
l	Δ	i
	띴	
l	⋖	į
l	긞	
l		
	븼	
	Ö	
	김	
	Ē	
	\vdash	
١	Ш	
ı	Ä	
	ΑI	
	۲	
	DE	
	1	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAI

		A2.4 - TYPOLO	GIE DE LA REPAR	GIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	URS (1)		A STATE OF THE STA
		(1)	(2)	(8)	(4)	(9)	(9)
R	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et	Ecarts d'indices hors zone	Autres indices
			ou zone euro ou écart entre		écarts d'indices dont l'un	euro	
Structure			ces Indices		est un maice nors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de	Nombre de	4	0	0	0	0	
taux fixe contre taux variable ou triversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré	Montant en euros	63 771,66	00'0	00'0	00'0	00'0	
Tradition !	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00,0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de	0	0	0	c.	o	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	
,	Montant en euros	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00.0	00,0	00'0	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						Affiché D : 077
(F) Autres types de structures	% de l'encours						i
	Montant en euros						702

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

IV - ANNEXES **ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE** DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	D	ont
PAR PRÉTEUR	i'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat,

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BF Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

IV - ANNEXES **ELEMENTS DU BILAN**

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE PROPRES	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	15 100,00	I 15 100,00
	ınts et dettes assimilées (A)	15 100,00	15 100,00
1631 1641 1643 16441 1671 1672 1678 1681 1682	Emprunts obligataires Emprunts en euros Emprunts en devises Opérat° afférentes à l'emprunt Avances consolidées du Trésor Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor Autres emprunts et dettes Autres emprunts Bons à moyen terme négociables	0,00 15 100,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	0,00 15 100,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	15 100,00	0,00	58 802,93	73 902,93

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	290 700,00	III 290 700,00
	ces propres externes de l'année (a)	25 000,00	25 000,00
10222	FCTVA	25 000,00	25 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	265 700,00	265 700,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	265 700,00	265 700,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	290 700,00	0,00	0,00	58 802,93	349 502,93

	Mon	tant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11	73 902,93
Ressources propres disponibles	IV	349 502,93
Solde	V = IV — II (6)	275 600,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent,

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

Λ	B1.1
IV – ANNEXES	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

	wrs de	En capital	00'0	00'0	00'0	0,00
GCT)	arantie au co Pexercice	ij.				
11-1 du C	Annuité garantie au cours de l'exercice	En intérêts (8)	0,00	0,00	00'0	00,00
s et L. 57	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt					
. 5211-3	Catégorie d'emprunt					
-1 6°, L	de vote (6)	Niveau de taux				
2313	Taux à la date de vote du budget (6)	Index (4)				
art. L	Taux	Taux (3)				
IENT	rtial	Taux actua- riel (5)				
ISSEN	Taux initial	(4)				
TABL	.± vs .	ts Taux				
U L'E	Périodi- cité des rem- bour-	sements (2)				
JNE O	Durée rési-	duelle				
LA COMMI	Capital restant do au 01/01/N		00'0	00'0	00'0	00'0
B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)	Montant initial		00'0	00'0	00'0	00,0
RUNTS GAF	Organisme prêfeur ou	chef de file				
T DES EMP	Objet de Vemorunt casanti					120 (2)
– ETA	e de ation et sfil ssement	Profil				
- 8015	Année de mobilisation et profil d'amortissement	Année				
B1.1.	Désignation du		Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	TOTAL GENERAL

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales. (8) Il s'agit des intérêts des au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021 Affiché le

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BENVOYÉ en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

IV - ANNEXES

Affiché le

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEME ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF **GARANTIES D'EMPRUNT**

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Va	leur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	17 285,52
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	17 285,52
Recettes réelles de fonctionnement	II	691 498,17

des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		2.50 1

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

|--|

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMP	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	; (3)	EFFECTIF: BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS
		EMPLOIS	EMPLOIS DEDMANIENTS À	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
					III OLAINES	TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	00,0	00'0	00'0
Directeur général des services		00,0	0,00	00,0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00,00	00'0	00,00	00,00	00,00
Directeur général des services techniques		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	00'0	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial	0	2,00	00'0	2,00	2,00	00'0	2,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	В	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	2,00	3,00	2,74	00'0	2,74
Adjoint technique territorial	0	00'0	2,00	2,00	1,74	00'0	1,74
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (9)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	1,00	1,00	0,94	0,00	0,94
Adjoint territorial d'animation	C	00'0	1,00	1,00	0,94	00'0	0,94
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	م ا
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00*0	00'0	ffich
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	3,00	7,00	6,68	00'0	é le
 (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine. (2) Catégories: A, B ou C. (3) Emplois budgétaires crées par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emplois budgétaires crées par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps constituent temps plain annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur quotité de travail et par sont sont à fannée (4) Equivalent temps plain annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et proportionnel à l'activité de travail et l'activité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12). (5) Par exemple : emplois dont ies missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc. 	02C du 23 mars 1995. Les emplois for somple sont comptabilisés pour un tes agents, mesurée par leur quotite ns l'année correspond à 1 ETPT; un agent correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12); ant, « emplois spécifiques » régis pai	mplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine. pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. ur quotité de temps de travail et par leur période d'activilé sur l'année : un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail et l'année torrespond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail et l'année to l'année torrespond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail et l'année to l'année torrespond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail et l'année to l'année torrespond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail et l'année to l'année torrespond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail et l'année tourespond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail et l'année tourespond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail et l'année tourespond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail et l'année tourespond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail et l'année tourespond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail et l'année tourespond à 0,8 ETPT ; un agent à temps de l'année tourespond à 0,8 ETPT ; un agent à temps de l'année tourespond à 1,0 % ETPT ; un agent à 1,0 % ETPT ;	comptabilisés dans leur filière s non complet sont comptabil leur période d'activilé sur l'a sotité de travail = 80 %) prése 84-53 du 26 janvier 1984 etc	d'origine. sés à hauteur de la quotité de inée : nt toute l'année correspond à	e travail prévue par la d 6 0,8 ETPT ; un agent à	ëlloëration créant l'emple temps partiel, à 80 % (c	7702372-20210410-BP2021-BF

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également complabilisés dans leur filère d'origine.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgetaires crées par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emplois (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple ; un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	Λ
FORMATIONS -	C1

	C1 – E	TAT DU PE	ERSONNEL AL	TAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)		
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N CATEGORIES	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
	(£	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
S : Social.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MT : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sporfif.
CULT : Culture!
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une flière.

(3) REMUNERATION: Reference à un indice brut (Indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée): 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-4": article 3. The almost accroissement temporaire d'activité.
3-4": article 3. The almost accroissement temporaire d'activité.
3-4": article 3. The almost accroissement standing addition accroissement standing and the activité activité activité activité.
3-4": article 2. The activité de control and activité de la control activité de la control activité de la control activité de la catégorie A lorsque les services ou la nature des fonctions le justifient.
3-4": article 2. The activité de cardie d'imposs de cardier des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-4": article 2. The activité de cardie d'imposs de cardier des groupements de communes de mins de 1000 habitants et des groupements de communes de mins de 1000 habitants et des groupements de communes de mins de 1000 habitants et des groupements de moins de 1000 habitants de la cardie de la cardie de la cardie de la cardie de communes de mins de 1000 habitants de la cardie
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF (6) Occupent un amploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée prifondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BF Eñvoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

IV – ANNEXES DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DI ID: 077-217702372-20210410-BP 2021-BF

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00	0,00
TFPB	1 082 000,00	0,00	40,12	0,00	434 098,00	0,00
TFPNB	76 500,00	0,00	43,33	0,00	33 147,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	00,0	0,00	10m		0,00	0,00

COMMUNE DE JOSSIGNY - COMMUNE DE JOSSIGNY - BE

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-BP2021-BF)

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 1 Nombre de suffrages exprimés : 1 VOTES :

Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation: 01/04/2021

Présenté par le maire (1),

A mairie de jossigny - la grange aux dimes, le 10/04/2021 le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A mairie de jossigny - la grange aux dimes, le 10/04/2021 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



	1
BRANDSTAETTER Monique ,	41
CHEVALLIER Sylvia ,	tive
COUÏC Gwenaël ,	(2)
ESCH Henri,	in the same of the
EZINE Adrien ,	
FATIS Stéphane ,	
FEAUVEAU Christian,	(September 1)
GROSBOIS Laurent ,	Sign
HENRIOL Yann ,	
MAILLARD Patrick , Maire	M
PAULINO Christine ,	Sauline
POTTIER Pierre-Edouard ,	
ROSA Jorge ,	
THOMAS IIda ,	
VERAN Toinon ,	

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le



⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme,

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : les membres du conseil municipal.